

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 15646 Numéro SIREN : 732 075 312 Nom ou dénomination : ACCENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2021 sous le numéro de dépôt 15823

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : <u>ACCENTURE SAS</u>	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois	<u>12</u>
Adresse de l'entreprise : <u>118 AVENUE DE FRANCE 75013 PARIS</u>	Durée de l'exercice précédent	<u>12</u>
	si déposé néant, cochez la case :	☐

						Exercice N clos le, 31/08/2020				
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC				
		Frais de développement *		CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	8 545 563	AG	8 467 494	78 068		
		Fonds commercial (1)		AH	63 010 372	AI	7 621 223	55 389 149		
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	95 184 641	AK		95 184 641		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO				
		Constructions		AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles		AT	43 564 094	AU	31 213 384	12 350 710		
		Immobilisations en cours		AV	247 982	AW		247 982		
		Avances et acomptes		AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
			Autres participations		CU	104 997 159	CV		104 997 159	
			Créances rattachées à des participations		BB		BC			
			Autres titres immobilisés		BD	11 412 580	BE		11 412 580	
			Prêts		BF	2 445	BG		2 445	
			Autres immobilisations financières *		BH	889 088	BI		889 088	
TOTAL (II)				BJ	327 853 927	BK	47 302 102	280 551 825		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM				
		En cours de production de biens		BN		BO				
		En cours de production de services		BP	22 964 973	BQ		22 964 973		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
		Marchandises		BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	54 323	BW		54 323		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	286 818 767	BY	510 094	286 308 672		
		Autres créances (3)		BZ	42 184 413	CA		42 184 413		
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
	Disponibilités		CF	8 917 980	CG		8 917 980			
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	3 715 401	CI		3 715 401			
	TOTAL (III)		CJ	364 655 859	CK	510 094	364 145 764			
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)		CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	692 509 787	IA	47 812 197	644 697 590			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *		(Dont versé : 17 250 000)	DA	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	123 695
	Écarts de réévaluation (2) *		(dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* nt réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :		B1)	DF	23 637
	Autres réserves serve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		EJ)	DG	1 761
	Report à nouveau			DH	119 469 092
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	23 232 553
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	161 825 740
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	11 100 440
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	11 100 440
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 416 228
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	56 140 877
	Dettes fiscales et sociales			DY	240 627 873
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	44 026
	Autres dettes			EA	28 962 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	143 579 537
	TOTAL (IV)			EC	471 771 409
	Écarts de conversion passif *			(V) ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	644 697 590
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	469 355 180
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐

				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	24 180 345	FB	12 077	FC	24 192 423
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF	
		services *		FG	1 187 914 313	FH	225 444 235	FI	1 413 358 549
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 212 094 658	FK	225 456 313	FL	1 437 550 972
	Production stockée *							FM	(641 126)
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	3 499 513
	Autres produits (1) (11)							FQ	752 678
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 441 162 037
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	
	Variation de stock (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	784 576 308
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	27 249 277
	Salaires et traitements *							FY	327 967 720
	Charges sociales (10)							FZ	213 114 915
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	5 419 122
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	162 240				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	3 143 982					
	Autres charges (12)							GE	38 725 896
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 400 359 463
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	40 802 574
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	650 068
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	121 303
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	508
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	Total des produits financiers (V)							GP	771 879
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	524 960
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	524 960
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	246 919	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	41 049 493	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

Exercice N

										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			Produits exceptionnels sur opérations de gestion							HA	
			Produits exceptionnels sur opérations en capital *							HB	43 347
			Reprises sur provisions et transferts de charges							HC	
			Total des produits exceptionnels (7) (VII)							HD	43 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES			Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HE	1 013 614
			Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HF	11 088
			Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							HG	2 215 689
			Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)							HH	3 240 393
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(3 197 045)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	5 390 711
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	9 229 184
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 441 977 264
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 418 744 711
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	23 232 553
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	(1 387)
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)						(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	38 083 554
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6		obligatoires		A9	
				dont cotisations facultatives Madelin						A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :							Exercice N			
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PENALITES ET AMENDES							105 798				
DONS ET LIBERALITES							845 166				
IMMOBILISATIONS CEDEES							11 088		43 347		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES							2 215 689				
CHARGES EXCEPTIONNELLES							62 649				
TOTAL GENERAL							3 240 393		43 347		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N			
							Charges antérieures		Produits antérieurs		
TOTAL GENERAL											

DGFIP N° 2053 2020

Extension 1

ACCENTURE SAS

[illegible]

DGFIP N° 2053 2020

ACCENTURE SAS

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	1		D8	2		D9	3			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	132 155 684		KE			KF	34 584 893			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ			KK			KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM			KN			KO				
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants		M2		KP			KQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS			KT					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	13 382 317		KW			KX	3 614 998			
		Matériel de transport *						KY			KZ			LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	25 073 797		LC			LD	2 349 477			
		Emballages récupérables et divers *						LE			LF			LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ	247 982				
	Avances et acomptes						LK			LL			LM					
	TOTAL III						LN	38 456 115		LO			LP	6 212 457				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T				
		Autres participations						8U	68 872 403		8V			8W	68 176 545			
		Autres titres immobilisés						1P	10 454 440		1R			1S	958 140			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	897 652		1U			1V	300 487					
TOTAL IV						LQ	80 224 495		LR			LS	69 435 173					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	250 836 295		ØH			ØJ	110 232 525					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO			LV			LW	166 740 577		1X		
CORPORELLES	Terrains					IP			LX			LY			LZ			
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT			MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM	99 764		MN	16 897 551		MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS	756 731		MT	26 666 543		MU			
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY			MZ			NA	247 982		NB			
	Avances et acomptes					NC			ND			NE			NF			
	TOTAL III					IY			NG	856 496		NH	43 812 076		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ			ØU			M7			ØW		
Autres participations					IO			ØX	32 051 790		ØY	104 997 159		ØZ				
Autres titres immobilisés					II			2B			2C	11 412 580		2D				
Prêts et autres immobilisations financières					I2			2E	306 606		2F	891 534		2G				
TOTAL IV					I3			NJ	32 358 396		NK	117 301 273		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4			ØK	33 214 892		ØL	327 853 927		ØM				

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 009 411	PF	458 083	PG		PH	8 467 494
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	8 554 635	QE	1 484 245	QF	99 764	QG	9 939 116
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 407 400	QM	3 612 510	QN	745 642	QO	21 274 267
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	26 962 035	QV	5 096 755	QW	845 407	QX	31 213 384
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	34 971 447	ØP	5 554 839	ØQ	845 407	ØR	39 680 879

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de tires de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Extension 1

ACCENTURE SAS

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Extension 2

ACCENTURE SAS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISIONS RISQUES PRUD'HOMAU	9 629 875	441 240	1 752 832	8 318 283
TUP ORBIUM	4 912		4 912	
PROVISIONS CLIENTS	1 664 000	2 702 636	1 664 000	2 702 636
TUP CIRRUSEO		79 522		79 522

TOTAL	11 298 787	3 223 398	3 421 744	11 100 441
-------	------------	-----------	-----------	------------

SOMME DES EXTENSIONS	11 298 787	3 223 398	3 421 744	11 100 441
----------------------	------------	-----------	-----------	------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations							UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)							UP	2 445	UR	0	US	2 445
	Autres immobilisations financières							UT	889 088	UV	0	UW	889 088
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux							VA	262 425	262 425			
	Autres créances clients							UX	286 556 341	286 556 341			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)							ZI					
	Personnel et comptes rattachés							UY	161 192	161 192			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux							UZ	1 230 498	1 230 498			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	5 051 527	5 051 527			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN					
		Divers						VP	55 968	55 968			
	Groupe et associés (2)							VC	29 791 348	29 791 348			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)							VR	5 893 877	5 893 877			
	Charges constatées d'avance							VS	3 715 401	3 715 401			
	TOTAUX							VT	333 610 116	VU	332 718 583	VV	891 533
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice					VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice					VE						
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG								
		à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A								
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	56 140 877	56 140 877						
Personnel et comptes rattachés					8C	114 615 655	114 615 655						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	58 095 057	58 095 057						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	3 014 666	3 014 666							
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	59 801 989	59 801 989							
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 100 503	5 100 503							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J	44 026	44 026						
Groupe et associés (2)					VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	28 962 865	28 962 865						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L	143 579 537	143 579 537						
TOTAUX					VY	469 355 180	VZ	469 355 180					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/08/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

23 232 553

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	1 058 998
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	19 053
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	10 468 060	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	105 798	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	--	----	--	--	----	--

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
		- imposées aux taux de 0 %			
		- imposées aux taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
Régime des sociétés mères et des filiales *		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	6 501
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement*					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 206C)	K3	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD	
	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI				

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	39 305 796
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	39 305 796

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DGFIP N° 2058-A 2020

ACCENTURE SAS

[illegible]

6 032 023

6 032 023

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES CLIENTS	8X	2 702 636	8Y	1 664 000
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B	2 702 636	9C	1 664 000
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC C3S	9K	2 374 713	9L	1 474 199
PARTICIPATION	9M	5 390 711	9N	5 815 946
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S	7 765 424	9T	7 290 145
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	10 468 060	YO	8 954 145
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Extension 1

ACCENTURE SAS

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	79 229 653	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	réserves légales	ZB	
						Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	39 310 396		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	(929 042)
					Report à nouveau		ZG	119 469 092
	TOTAL I	ØF	118 540 050		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			
					TOTAL II		ZH	118 540 050

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)				YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance				YT	644 503 657			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)				XQ	20 354 163			
	– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 998 362			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS				
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)				ST	117 720 124			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	784 576 308			
	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	10 269 170			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)				9Z	16 980 107			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	27 249 277			
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée				YY	349 571 014			
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	169 216 272			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019) *				ØB	308 720 093			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%			
	– Numéro de centre de gestion agréé *		XP	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	39 305 796	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
					Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	55 791 897	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
					Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	LOGICIELS				
	2	AGENCEMENTS	99 764	98 946		817
	3	MOBILIER DE BUREAU	16 375	513		15 861
	4	MAT INFO DESKTOP	1 072	1 072		
	5	MAT INFO SERVEURS	17 308	2 019		15 289
	6	MATERIEL DE BUREAU	2 374	420		1 954
	7	MATERIEL INOFMRATIQUE	324 681	305 254		19 427
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7					10			
			8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
I - Immobilisations *	1							
	2		(817)	(817)				
	3		(15 861)	(15 861)				
	4							
	5		(15 289)	(15 289)				
	6		(1 954)	(1 954)				
	7		(19 427)	(19 427)				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			(53 349)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (ii)								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B 2020

Néant	X
-------	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

☒

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant

☒**I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : ACCENTURE SAS

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/09/2019 et clos le : 31/08/2020

Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	4 237
dont apprentis	YF	66
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 436 909 846
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	1 436 909 846

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	751 291
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	751 291

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	762 815 288
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	3 115 329
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	38 725 896
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	804 656 513

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	633 004 623
-----------------------------	------------------------------------	----	-------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	633 004 623
---	----	-------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		1 436 909 846
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	au
Date de cessation			HR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/08/2020

N° SIRET 73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie) 118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

7 250 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

ACCENTURE HOLDINGS FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

477832612

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

118

Voie

AVENUE DE FRANCE

Code Postal

75013

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 /1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

31/08/2020

N° SIRET

73207531200122

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACCENTURE SAS

ADRESSE (voie)

118 AVENUE DE FRANCE

CODE POSTAL

75013

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

SAS

Dénomination

ALTIMA

N° SIREN (si société établie en France)

411780687

% de détention

Adresse :

N°

33

Voie

RUE DUPLEIX

Code Postal

59100

Commune

ROUBAIX

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

GEKKO

N° SIREN (si société établie en France)

814635652

% de détention

Adresse :

N°

12

Voie

RUE D'ALSACE

Code Postal

92300

Commune

LEVALLOIS PERRET

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

SENTELIS

N° SIREN (si société établie en France)

518042957

% de détention

Adresse :

N°

131

Voie

AVENUE CHARLES DE GAULLE

Code Postal

92200

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



DGFIP N° 2065 2020

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/09/2019	et clos le	31/08/2020	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
Si PME innovantes cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société: ACCENTURE SAS				SIRET	73207531200122				
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:					
118 AVENUE DE FRANCE PARIS 75013									
REGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
								SIRET	
B ACTIVITE									
Activités exercées		CONSEILS EN SYSTEME ET LOG.INFO.			Si vous avez changé d'activité, cochez la case				
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)									
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %		38 805 796		Bénéfice imposable à 28%		500 000	
		Déficit				Bénéfice imposable à 15%			
						Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
						Autres PV imposables à 19%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Pôle de compétitivité		Société d'investissement immobilier cotée			
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Autres dispositifs					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :								Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :									
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :									
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :									
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé SAP	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:					
S/I : (Société/Indépendant)								Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:									
Visa : CGA		Visa : Viseur conventionné		N° d'agrément :					
Nom :				Tél :					
Adresse :									

DGFIP N° 2065 BIS 2020

Néant

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					<i>c</i>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	Report du total de l'extension, page 2065BX2				<i>e</i>	
					<i>f</i>	
					<i>g</i>	
					<i>h</i>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>i</i>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>	
Montant des revenus répartis					<i>Total (a à h)</i>	

I	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	<i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>
----------	---	--

[illegible]

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
----------	--

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 1

DGFIP N° 2065 BIS 2020

ACCENTURE SAS

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

DGFIP N° 2065 BIS 2020

ACCENTURE SAS

DGFIP N° 2065 BIS 2020

Adresse des autres établissements

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC
2020

ACCENTURE SAS

[illegible]

TOTAL	73 097 834
SOMME DES EXTENSIONS	73 097 834

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY
2020

ACCENTURE SAS

[illegible]

TOTAL	169 068 739
--------------	--------------------

SOMME DES EXTENSIONS	169 068 739
-----------------------------	--------------------

CA20CHAAVA
2020

ACCENTURE SAS

[illegible]

	TOTAL	3 715 400		
--	-------	-----------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS	3 715 400		
-----------------------------	------------------	--	--

CA21PROAVA
2020

[illegible]

143 579 537

143 579 537

ACCENTURE S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 17.250.000 euros
Siège social : 118-122 avenue de France 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS
Ci-après la Société

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 FEVRIER 2021

Au siège social de la Société,

Accenture Holdings France SAS, Société par actions simplifiée, au capital social de 407.037.000 euros dont le siège social est situé 118-122, avenue de France - 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 832 612, représentée par son Président, Monsieur Marc Dijks,

Agissant en sa qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique») propriétaire de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société,

Connaissance prise des documents suivants :

- une copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes et au Comité Social Economique,
- une copie des statuts de la Société,
- les comptes annuels au 31 août 2020,
- le rapport de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et
- le projet de décision adressé à l'Associé Unique.

A pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du Président sur la gestion et les opérations sociales concernant l'exercice clos au 31 août 2020,
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2020,
- approbation des comptes de l'exercice clos au 31 août 2020 et des rapports ci-dessus ; quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2020, proposition de distribuer un dividende,
- conventions réglementées,
- renouvellement du mandat du Président,
- pouvoirs pour les formalités.

Il est rappelé que l'ensemble des documents prévus par la loi a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social conformément aux dispositions des statuts de la Société, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique présent.

La société KPMG SA, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Guillaume Livet, associé signataire, qui a été régulièrement informée par courrier des décisions devant être prises ce jour par l'Associé Unique est absente et excusée.

Le Comité Social Economique a aussi été informé selon les formalités prévues par la loi.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos, tels qu'ils ont été établis et présentés, et qui font apparaître un bénéfice net comptable de l'exercice à vingt trois millions deux cent trente deux mille cinq cent cinquante trois euros (23 232 553 €).

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de un million soixante dix huit mille cinquante et un euros (1 078 051 €).

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

En tenant compte du Report à Nouveau créateur de cent dix neuf millions quatre cent soixante neuf mille quatre-vingt douze euros (119 469 092 €) et du bénéfice net comptable de l'exercice de vingt trois millions deux cent trente deux mille cinq cent cinquante trois euros (23 232 553 €), le bénéfice distribuable s'élève à cent quarante deux millions sept cent un mille six cent quarante cinq euros (142 701 645 €).

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Une distribution de dividendes de 25 000 000 €
- Le compte de Report à Nouveau serait ramené de ce fait à la somme de 117 701 645 €

Le dividende est ainsi d'environ 1,45 € pour chacune des 17 250 000 actions composant le capital social.

Il est rappelé que l'abattement fiscal de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts ne s'applique pas au bénéficiaire personne morale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos en :	Dividende Global	Revenus non éligibles à l'abattement si l'associé unique est une personne morale	Revenus éligibles à l'abattement
2019	0 €	0 €	0
2018	0 €	0 €	0
2017	0 €	0 €	0

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, prend acte qu'au cours de l'exercice clos au 31 août 2020 aucune convention réglementée nouvelle n'est intervenue.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION – RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'Associé Unique renouvelle le mandat de Monsieur Olivier Girard en qualité de Président de la Société pour une période de deux ans renouvelables expirant à l'issue de la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos du 31 août 2022.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION - POUVOIR POUR LES FORMALITES

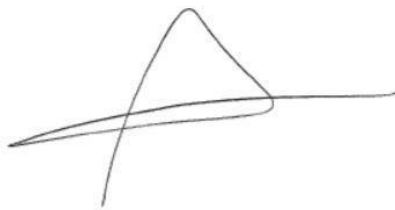
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Lextenso pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision est acceptée par l'Associé Unique.

*

* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



Pour Accenture Holdings France SAS
Représenté par Marc Dijks

TRANSLATION FOR CONVENIENCE

ACCENTURE SAS
Simplified Limited Company with company capital of 17.250.000 euro
Head office : 118-122, Avenue de France - 75013 Paris
732 075 312 RCS PARIS
Hereinafter the Company

MINUTES FOR THE DECISIONS OF SOLE SHAREHOLDER
OF FEBRUARY, 18th, 2021

At the Company's head office,

Accenture Holdings France SAS, Simplified Limited Company, with company capital of 407.037.000 euro whose head office is located at 118-122, avenue de France - 75013 Paris, registered under the number Paris - 477 832 612, represented by its President, Mr. Marc Dijks, acting as a sole shareholder (the "Sole Shareholder") who owns all of the shares that make up the Company's capital,

Taking due note of the following documents :

- a copy of the informative letter addressed to the External Auditor and to the Company's Works Council,
- a copy of the Company's articles of association,
- the annual financial statements as of August 31st 2020,
- the management report,
- the External Auditor's report,
- the draft decision addressed to the Sole Shareholder.

Took the decisions based on the following Agenda:

- reading the President's report on management and social operations for the fiscal year ended on August 31st 2020,
- reading the External Auditor's report on the annual financial statements of the Financial Year,
- approval of the financial statements,
- allocation of the result,
- regulated agreements,
- re-appointment of the President,
- power of attorney for formalities.

It is recalled that all the documents provided by the law have been made available to the Sole Shareholder at Company's head office in accordance with the provisions of the company's articles of association, which is recognized as accurate by the present Sole Shareholder.

The company KPMG SA, External Auditor, represented by Guillaume Livet, a signatory partner, who has been regularly informed by mail of the decisions to be taken today by the Sole Shareholder, is absent and excused.

The Company's Works Council has also been informed according to the conditions and formalities provided by the law.

FIRST DECISION - APPROVAL OF THE FINANCIAL STATEMENTS

The Sole Shareholder, after reading the management report and the External Auditor's report, approves the annual financial statements of Fiscal Year, as they have been drawn up and presented, and which show an accounting profit of twenty-three million two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three euros (23 232 553 €).

As a result, the Sole Shareholder gives the President discharge in respect of his management under the Financial Year.

The Sole Shareholder takes formal note that the financial statements for the fiscal year just ended include non-deductible expenses from the taxable income one million seventy-eight thousand fifty-one euros (1 078 051 €).

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

SECOND DECISION - ALLOCATION OF THE RESULT

Taking into account the Creditor Retained Earnings of one hundred and nineteen million four hundred and sixty-nine thousand and ninety-two euros (119 469 092 €) and the net profit for the fiscal year just ended amounts to twenty-three million two hundred and thirty-two thousand five hundred and fifty-three euros (23 232 553 €), the distributable profit amounts to one hundred and forty-two million seven hundred and one thousand six hundred and forty-five euros (142 701 645 €)

The Sole Shareholder decides the following assignment :

- The amount of 25 000 000 € to a distribution of dividends,
- After this allocation, the Retained Earnings Account amounts to 117 701 645 €

The dividends is around 1,45 € per each of the 17 270 000 shares of the capital.

It is recalled that the 40% tax allowance mentioned in item 2 of point 3 of Article 158 of the General Tax Code does not apply to the beneficiary being a legal person.

In accordance with the provisions of Article 243 bis of the General Tax Code, it is recalled that the Company hasn't distributed dividends for the last three fiscal years:

Financial Year :	Dividend global	Income not eligible for allowance if Sole Shareholder is a legal entity	Income eligible for allowance
2019	0 €	0 €	0
2018	0 €	0 €	0
2017	0 €	0 €	0

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

THIRD DECISION - REGULATED AGREEMENTS

The Sole Shareholder, in accordance with the provisions of Article L.227-10 of the Code of Commerce, takes note that during the past Financial Year no new regulated agreements have been entered into.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FOURTH DECISION - RE-APPOINTMENT OF THE PRESIDENT

The Sole Shareholder renews the mandate of Mr. Olivier Girard as President of the Company for a period of two renewable years expiring after the decision of the Sole Shareholder which will rule on the accounts of the fiscal year ending on August 31st 2022.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

FIFTH DECISION - POWER OF ATTORNEY FOR FORMALITES

The Sole Shareholder gives all powers to the bearer of an original, a copy or an excerpt from these Minutes and in particular to Lextenso to carry out all formalities provided by law.

This decision is accepted by the Sole Shareholder.

*

* *

From all of the above, the present Minutes have been drawn up, which was signed by the Sole Shareholder.

For Accenture Holdings France SAS
Represented by Mr. Marc Dijks



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
Accenture S.A.S.
118, Avenue de France - 75013 Paris
Ce rapport contient 21 pages
Référence : GL-211-003



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Accenture S.A.S.

Siège social : 118, Avenue de France - 75013 Paris
Capital social : € 17 250 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Associé unique de la société Accenture S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Accenture S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valorisation des fonds commerciaux, des malis techniques affectés aux fonds commerciaux et des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 février 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Guillaume Livet
Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

ACCENTURE SAS

			2020			2019
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *				
		Frais de développement *				
		Concessions, brevets et droits similaires	8 545 563	8 467 494	78 068	387 289
		Fonds commercial (1)	63 010 372	7 621 223	55 389 149	57 551 489
		Autres immobilisations incorporelles	95 184 641		95 184 641	60 748 610
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles	43 564 094	31 213 384	12 350 710	11 494 079
		Immobilisations en cours	247 982		247 982	
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
		Autres participations	104 997 159		104 997 159	68 872 403
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés	11 412 580		11 412 580	10 454 440
		Prêts	2 445		2 445	
		Autres immobilisations financières *	889 088		889 088	897 652
TOTAL (II)			327 853 927	47 302 102	280 551 825	210 405 964
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services	22 964 973		22 964 973	23 606 099
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	54 323		54 323	
		Clients et comptes rattachés (3)*	286 818 767	510 094	286 308 672	366 748 331
		Autres créances (3)	42 184 413		42 184 413	49 907 593
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé				
		Valeurs mobilières de placement				
Comptes de Régularisation	Disponibilités	8 917 980		8 917 980	161 625	
	Charges constatées d'avance (3)*	3 715 401		3 715 401	3 846 126	
	TOTAL (III)	364 655 859	510 094	364 145 764	444 269 776	
	Frais d'emission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif * (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			692 509 787	47 812 197	644 697 590	654 675 741

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

ACCENTURE SAS

		2020	2019
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	17 250 000	17 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	123 695	123 695
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale	1 725 000	1 725 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	23 637	23 637
	Autres réserves	1 761	1 761
	Report à nouveau	119 469 092	79 229 653
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 232 553	40 239 438
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	161 825 740	138 593 187
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	11 100 440	11 298 787
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	11 100 440	11 298 787
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 267
	Emprunts et dettes financières divers		7 955
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 416 228	1 815 255
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 140 877	93 076 602
	Dettes fiscales et sociales	240 627 873	253 876 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	44 026	227 478
	Autres dettes	28 962 865	3 426 342
Compte régul.	Produits constatés d'avance	143 579 537	152 342 571
	TOTAL (IV)	471 771 409	504 773 960
	Écarts de conversion passif (V)		9 806
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	644 697 590	654 675 741
RENVIS	Écart de réévaluation incorporé au capital		
	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
		Écart de réévaluation libre	
		Réserve de réévaluation (1976)	
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	469 355 180	502 958 705
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 267

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2020

ACCENTURE SAS

		2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	24 192 423	8 767 171
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} \\ \text{service} \end{array} \right.$		
		1 413 358 549	1 596 467 658
	Chiffres d'affaires nets	1 437 550 972	1 605 234 829
	Production stockée	(641 126)	(273 456)
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 499 513	28 520 102
	Autres produits	752 678	23 288
	Total des produits d'exploitation	1 441 162 037	1 633 504 763
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		(11 820)
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
	Autres achats et charges externes	784 576 308	843 401 155
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 249 277	30 016 762
	Salaires et traitements	327 967 720	338 173 735
	Charges sociales	213 114 915	237 014 585
	DOTATIONS D'EXPLOITATION $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	5 419 122	5 921 286
	Sur actif circulant : dotations aux provisions	162 240	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 143 982	7 282 128
	Autres charges	38 725 896	112 589 790
	Total des charges d'exploitation (II)	1 400 359 463	1 574 387 624
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		40 802 574	59 117 139
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	650 068	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	121 303	27 481
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change	508	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (V)	771 879	27 481
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	524 960	16 172 046
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (VI)	524 960	16 172 046
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		246 919	(16 144 564)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		41 049 493	42 972 574

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

ACCENTURE SAS

		2020	2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		76 105 481
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 347	126 213
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	43 347	76 231 694
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 013 614	73 277 496
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 088	56 423
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 215 689	502 057
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	3 240 393	73 835 977
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(3 197 045)	2 395 716
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		5 390 711	5 815 946
Impôts sur les bénéfices (X)		9 229 184	(687 093)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		1 441 977 264	1 709 763 939
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		1 418 744 711	1 669 524 500
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		23 232 553	40 239 438
RENVIS	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Dont { produits de locations immobilières		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	Dont { - Crédit-bail mobilier		
	{ - Crédit-bail immobilier		
	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	Dont produits concernant les entreprises liées		
	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		
	Dont transferts de charges	(1 387)	(39 988)
	Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	38 083 554	111 223 643
	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		

ANNEXE

La société Accenture SAS a pour objet social, tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de conseil aux entreprises notamment en matière d'organisation, de gestion, de stratégie, d'informatique et autres technologies, toutes prestations d'assistance en matière de gestion de projets, tous travaux ou services à toutes entreprises, en matière d'informatique, de technologies de l'information ou autres technologies, de création ou de gestion de sites Internet, de formation, et d'assistance en matière de gestion.

1 Faits marquants de l'exercice

Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures prises par le Gouvernement ont impacté l'activité de la société, notamment au troisième trimestre de l'exercice. En effet, plusieurs clients d'Accenture ont vu leurs activités brutalement ralenties, voire mises à l'arrêt, par le confinement instauré mi-mars. Dans ce contexte, les clients concernés ont réduit, reporté ou renégocié certains projets confiés à la société.

Parallèlement, les salariés de la société ont été mis en télétravail dès le premier jour du confinement.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont diminué, notamment les coûts variables liés à l'activité clients (sous-traitance, débours...), les charges de personnel (sous l'effet du turnover naturel) et les redevances versées au groupe. De ce fait, le résultat d'exploitation de l'exercice est resté largement positif.

La société n'a pas souhaité recourir aux différentes aides mises en place par les pouvoirs publics, et notamment au dispositif de chômage partiel.

Acquisitions:

Le 14 novembre 2019, la société a fait l'acquisition pour un prix total de 19,7 millions d'euros (y compris paiement conditionnel différé), de l'intégralité du capital de la Société Sutter Mills Group SAS et de ses filiales : Sutter Mills Core SAS, Sutter Mills Inside SAS et Sutter Mills Epsilon SAS qui ont pour objet le conseil et la mise en œuvre des stratégies data marketing.

Le 19 décembre 2019, la société a fait l'acquisition pour un prix total de 11,6 millions d'euros (y compris paiement conditionnel différé), de l'intégralité du capital de la Société Silveo Holding SAS et de ses filiales : Silveo SAS, Silveo India et Silveo Switzerland qui ont pour objet le conseil dans le domaine du digital manufacturing et de la supply chain intelligente.

Le 29 mai 2020, la société a fait l'acquisition pour un prix total de 23,5 millions d'euros (y compris paiement conditionnel différé), de l'intégralité du capital de la Société Gekko SAS et de sa filiale 2FI Systèmes SAS qui ont pour objet l'ingénierie en architecture du Cloud.

Le 21 juillet 2020, la société a fait l'acquisition pour un prix total de 18,6 millions d'euros (y compris paiement conditionnel différé), de l'intégralité du capital de la Société Sentelis SAS qui a pour objet l'ingénierie dans l'industrialisation de l'intelligence artificielle.

Transmissions universelles du patrimoine :

Le 2 avril 2020, la société Cirruseo SAS a été absorbée par voie de transmission universelle du patrimoine au profit de la Société Accenture SAS. Cette opération a dégagé un mali de fusion de 15,9 millions d'euros, affecté en fonds commercial.

Le 2 juin 2020, la société Sutter Mills Group SAS et ses filiales Sutter Mills Core SAS, Sutter Mills Inside SAS et Sutter Mills Epsilon SAS ont été fusionnées par absorption dans la Société Accenture SAS. Cette opération a dégagé un mali technique de 18,5 millions d'euros, affecté en fonds commercial.

Contrôle fiscal :

La société fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 août 2016, 2017 et 2018. Une notification de rectification interruptive a été transmise en décembre 2019, remettant en cause un certain nombre de dépenses prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt recherche (CIR) de l'année calendaire 2015 ainsi que l'éligibilité de certains dossiers, rectification à laquelle la Société a répondu en contestant une grande partie des conclusions proposées. Depuis lors, le contrôle s'est poursuivi et s'est orienté principalement sur l'étude d'éligibilité des dossiers de CIR soumis au titre des années calendaires 2016, 2017 et 2018. Le montant total des dossiers de CIR soumis par la société au titre de la période concernée par le contrôle s'élève à environ 37 millions d'euros, dont environ 25 millions d'euros effectivement déduits de l'IS. La société estime ses positions fondées et n'a donc pas provisionné de rectification au 31 août 2020. Le contrôle était toujours en cours à la date d'arrêté des comptes.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels, arrêtés au 31 août 2020, ont été établis et sont présentés conformément aux règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France et conformément aux dispositions de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié, relatif au Plan Comptable Général.

La société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Accenture Holdings France SAS. Dans ce cadre, la société verse à Accenture Holdings France SAS l'impôt sur les bénéfices dont elle serait redevable si elle était imposée séparément.

2.1 Actif immobilisé

Les éléments d'actif immobilisé ont été évalués selon la méthode des coûts historiques. Ainsi, la valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire ou selon le mode dégressif lorsque ce dernier reflète mieux la dépréciation économique des immobilisations concernées. Les dotations aux amortissements sont calculées prorata temporis sur la base des durées d'utilisation suivantes :

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

Immobilisations	Durée / mois	Mode
Logiciels	12	Linéaire
Agencements, installations	108	Linéaire
Câblage informatique	36	Dégressif
PC fixes et portables	36	Dégressif
Autres matériels informatiques, serveurs inclus	60	Dégressif
Installations et matériel téléphoniques	60	Dégressif
Mobilier de bureau	108	Linéaire
Autres matériels de bureau	60	Linéaire

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, dépôts et cautionnements. Les titres de participation sont évalués à la valeur d'utilité appréciée en fonction de plusieurs critères : capitaux propres, rentabilité, perspectives d'évolution, et intérêt stratégique pour le groupe Accenture. Lorsque les filiales enregistrent des pertes durables, la valeur d'inventaire retenue à la clôture de l'exercice est égale à la quote-part de situation nette correspondant aux titres détenus. Si la situation nette de la filiale est négative, une provision complémentaire est enregistrée lorsqu'il existe un risque de comblement de passif.

Dans le cadre de la première application, au 1er septembre 2016, du Règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 qui transpose la directive comptable européenne 2013/34/UE, une analyse relative aux fonds commerciaux et aux malis techniques a été menée.

Au terme de cette analyse, l'affectation des malis techniques au poste « fonds commercial » n'a pas été remise en cause.

Les fonds commerciaux de la société sont présumés avoir une durée d'utilisation non limitée. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.2 Reconnaissance du revenu

Les revenus de la société sont issus principalement de contrats en régie et de contrats au forfait pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu comme suit :

Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Les créances relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en factures à établir, selon que les prestations réalisées ont été facturées ou non. Si la facturation est supérieure aux prestations réalisées, le différentiel figure en produits constatés d'avance.

Par ailleurs, si le coût de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison est constatée à la clôture de l'exercice à hauteur de la différence.

Cette provision apparaît alors au passif du bilan en provision pour risques et charges.

2.3 En-cours de production de services

Les coûts engagés dans la phase initiale des contrats (coûts de transition et/ou de transformation) sont différés lorsqu'ils sont spécifiques aux contrats, qu'ils se rapportent à une activité future et/ou génèrent des avantages économiques futurs, et qu'ils sont recouvrables. Ces coûts sont alors classés en en-cours de production de services.

2.4 Disponibilités

Le solde bancaire apparaissant au bilan correspond au solde non encore placé sur le compte de cash pooling. Ce compte de cash pooling est inclus dans le poste « Autres créances » ou « Autres dettes » du bilan selon la position à la clôture de l'exercice.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère ont été valorisées sur la base du dernier cours de change en date du 31 août 2020.

2.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été évaluées selon les méthodes suivantes :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation d'Accenture S.A.S à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel, ou découler des pratiques de la société.

Le montant provisionné correspond à la sortie de ressources qu'Accenture S.A.S. estime probable pour remplir son obligation.

2.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Certains salariés de la société bénéficient de promesses sans garantie de se voir remettre à une date ultérieure des actions de la société mère, Accenture plc, dénommés « Restricted Share Units » (RSU), dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du groupe datant de 2010.

Les principales caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- Les droits sont acquis linéairement ou *in fine* sur des périodes variant généralement entre 1 et 10 ans, sous condition de présence ;
- Chaque RSU donne droit à la livraison, à la date prévue sur l'accord d'attribution individuel, d'une action de catégorie A de la société Accenture plc ;
- Les RSU sont réputées qualifiées ou non qualifiées. Les RSU peuvent donner lieu à la livraison d'actions nouvelles d'Accenture plc ou être livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc ;

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

- Les RSU qualifiées suivent un régime fiscal différent pour les bénéficiaires de celui applicable aux RSU non qualifiées ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées antérieures à octobre 2012 devaient être livrées au moins deux ans après la date d'octroi des RSU et devaient être conservées pendant au moins deux années supplémentaires avant d'être revendues ; les actions livrées au titre de RSU qualifiées postérieures à janvier 2016 doivent être livrées au moins un an après la date d'octroi des RSU et ne peuvent être cédées avant une période de deux années suivant l'octroi.
- Les RSU octroyées dans le cadre des promotions et des recrutements de Managing Directors, au titre du Programme d'investissement volontaire ainsi que les RSU de performance sont non qualifiées pour les octrois intervenus entre octobre 2012 et janvier 2016 inclus.

Pour les RSU livrées sous forme d'actions propres d'Accenture plc, aux termes d'un contrat entre la société mère et sa filiale, Accenture plc refacture à Accenture SAS une charge égale au coût de rachat des actions sur le marché au moment de la livraison. En conséquence, en application du règlement CRC 2008-15, la société constitue une provision au titre des droits acquis ou partiellement acquis mais non encore versés. La provision est calculée sur la base du cours de l'action Accenture plc à la clôture de l'exercice (\$ 239,93 au 31 août 2020) et tient compte d'hypothèses de taux de départ.

3 Compléments d'information sur le bilan au 31 août 2020

3.1 Immobilisations

Les tableaux de variations des immobilisations et des amortissements retracent l'évolution de ces postes sur l'exercice clos le 31 août 2020.

Valeurs brutes des immobilisations (en euros) :

FY 2020	31-août-19	Acquisitions	Cessions	Fusions	31-août-20
Immobilisations incorporelles	132 155 683	149 000		34 435 894	166 740 577
Inst générales, agencements et aménagements divers	13 382 319	3 473 239	99 764	141 758	16 897 552
Matériel de bureau et informatique	25 073 797	2 033 482	756 731	315 996	26 666 544
Immobilisations corporelles en cours		247 982			247 982
Autres participations	68 872 404	73 388 848	105 531	-37 158 562	104 997 159
Autres titres immobilisés	10 454 440	958 140			11 412 580
Prêts et autres immobilisations financières	897 652	300 488	306 606		891 533
Total	250 836 293	80 551 178	1 268 632	-2 264 914	327 853 927

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles incluent des logiciels à hauteur de 8 545 563 €, des malis de fusion sur actifs incorporels à hauteur de 95 184 641 € et des fonds commerciaux pour 63 010 372 €.

Ces fonds commerciaux comprennent principalement :

→ A hauteur de 55,9 M€, le fonds commercial de l'activité outsourcing.

→ A hauteur de 1,7 M€, le fonds commercial de l'activité design digital.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

→ A hauteur de 5,5 M€, les fonds commerciaux de l'activité optimisation de la performance après-vente, ces fonds étant dépréciés à 100%.

Le principal indicateur de valeur des fonds commerciaux est le chiffre d'affaires qu'ils permettent de générer.

Les malis de fusion sur actifs incorporels comprennent :

→ A hauteur de 39,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société ARISMORE, affecté au fonds commercial de l'activité cyber-sécurité.

→ A hauteur de 18,6 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2018 de la société APLS PCO, affecté au fonds commercial de l'activité Industrie X.0.

→ A hauteur de 2,2 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2019 de la société Orbium affecté au fonds commercial de l'activité conseil dans le secteur bancaire. Cet actif a été totalement déprécié au cours de l'exercice 2020.

→ A hauteur de 15,9 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 de la société Cirruseo, affecté au fonds commercial de l'activité resale.

→ A hauteur de 18,5 M€, le mali technique issu de l'absorption en 2020 des sociétés Sutter Mills Groupe, Sutter Mills Core, Sutter Mills Epsilon et Sutter Mills Inside, affecté au fonds commercial de l'activité Accenture Interactive.

Immobilisations financières :

Les mouvements sur les autres titres de participation correspondent d'une part aux acquisitions des sociétés Sutter Mills, Silveo, Gekko et Sentelis pour un total de 73,4 M€ et d'autre part à la sortie des titres des entités absorbées Cirruseo et Sutter Mills pour un total de 37,2 M€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice social, la société a renforcé sa participation dans le fonds d'investissement PARTECH. Cette participation a pour but d'avoir un rôle actif sur le marché européen des start-ups. Au 31 août 2020, Accenture SAS a investi au total 12,3 M€ dans le fonds PARTECH et a reçu un retour sur investissement d'un montant de 0,9 M€, soit un solde de 11,4 M€ d'investissements.

Amortissements et dépréciations (en euros) :

FY 2020	31-Août-19	Augmentations	Diminutions	Fusions	31-Août-20
Immobilisations Incorporelles	8 009 411	458 083			8 467 494
Inst générales, agencements et aménagements divers	8 554 635	1 448 660	99 764	35 585	9 939 116
Matériel de bureau et informatique	18 407 400	3 510 347	745 642	102 163	21 274 268
Total	34 971 447	5 417 091	845 407	137 748	39 680 879

La dépréciation des immobilisations incorporelles comptabilisée sur l'exercice pour 2,6 M€ provient principalement de la dépréciation du mali technique issu de l'absorption de la société Orbium pour 2,2 M€.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

3.2 Créances et dettes

L'échéancier des créances se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2020	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Prêts	2 445		2 445
Autres immobilisations financières	889 088		889 088
Créances clients et comptes rattachés	286 818 766	286 818 766	
Personnel et comptes rattachés	161 192	161 192	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 230 498	1 230 498	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 051 527	5 051 527	
Impôts et taxes divers	55 968	55 968	
Groupe et associés	29 791 348	29 791 348	
Débiteurs divers	5 893 877	5 893 877	
Charges constatées d'avance	3 715 401	3 715 401	
Total des créances	333 610 110	332 718 577	891 533

Dans le cadre d'un contrat de gestion centralisé de trésorerie conclu avec certaines sociétés du groupe, la société place ses excédents de trésorerie auprès d'Accenture Finance Limited, une entité de droit irlandais. Au 31 août 2020, le montant ainsi placé s'élevait à 29 791 K€, présenté sur la ligne « Groupe et Associés » ci-dessus et dans le poste « Autres créances » du bilan.

L'échéancier des dettes se présente comme suit (en euros) :

au 31 août 2020	Mt brut	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	56 140 877	56 140 877	
Personnel et comptes rattachés	114 615 655	114 615 655	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	58 095 057	58 095 057	
Impôts sur les bénéfices	2 867 367	2 867 367	
Taxe sur la valeur ajoutée	59 801 989	59 801 989	
Autres impôts et taxes associées	5 100 503	5 100 503	
Dettes sur immo et comptes rattachés	44 026	44 026	
Autres dettes	28 962 865	28 962 865	
Produits constatés d'avance	143 579 537	143 579 537	
Total des dettes	469 207 876	469 207 876	0

3.3 Entreprises liées

Les soldes des dettes, créances, charges financières et produits financiers avec les entreprises liées se présentent comme suit en date du 31 août 2020 :

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

au 31 août 2020	Créances	Dettes	Charges financières	Produits Financiers
Accenture Participations B.V.	18 262 845	-11 777 666		
Accenture Customer Services Distribution	1 977			
Altima SAS	6 886 125	-505 340		
Appaloosa Technology SAS		-13 855		
Accenture Post-Trade Processing SAS	338 455	-7 005		
Accenture Technology Solutions	342 524	-8 989 779		
Avanade France SAS	91 165	-4 890 813		
CIRRUSEO SAS	194 533	118 012		
OCTO Technology SA	471 728	-1 232 735		
Pimlico S.A.S. FRA		-379 245		
GEKKO SAS		-466 912		
Accenture LLC Consulting	406 073	-2 045 101		
Accenture SAS Tunisie	1 047 146	-10 295		
Accenture do Brasil Ltda	-27 072			
Accenture Global Solutions Limited	1 278 645			
Accenture Finance Limited	29 791 348			
Total	59 085 492	-30 200 734	0	0

3.4 Charges à payer

3.4.1 Détail des charges à payer

Le détail des charges à payer au 31 août 2020 se présente comme suit :

au 31 août 2020	Euros
Fournisseurs, factures non parvenues	16 002 456
Clients, avoirs à établir	4 671 555
Charges à payer liées au personnel	111 765 831
Organismes sociaux, charges à payer	35 152 640
Charges à payer liées aux taxes	1 476 255
Total des charges à payer	169 068 737

3.4.2 Plan de Restricted share units

Les informations chiffrées relatives à ce plan sont résumées ci-après :

Nombre total d'actions Accenture plc pouvant être émises ou achetées : 114 000 000

SAS FY 2020	Qualifiées	Non qualifiées	PSU	Total
Solde RSU non délivrées au 31.08.2019	310 381	86 432	114 566	511 379
Nbr de RSU attribuées sur l'exercice	97 901	26 166	34 807	158 874
Nbr de RSU annulées sur l'exercice	0	0	0	0
Nbr de RSU liées au changement de périmètre	15 427	4 476	30 659	50 562
Nbr de RSU délivrées sur l'exercice	117 049	49 624	40 113	206 786
Solde RSU non délivrées au 31.08.2020	306 660	67 450	139 919	514 029
Montant charge comptabilisée au cours de l'exercice	43 834 741			43 834 741
Montant du passif enregistré au bilan	31 906 989	9 229 145	6 318 629	47 454 763

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

3.5 Produits à recevoir

Le détail des produits à recevoir au 31 août 2020 se présente comme suit :

au 31 août 2020	Euros
Avoirs à recevoir	1 357 385
Clients, factures à établir	70 809 335
Autres produits à recevoir	931 112
Total des produits à recevoir	73 097 832

3.6 Capitaux propres

Le capital social de la société Accenture S.A.S s'élève à 17 250 000 € subdivisé en 17 250 000 actions d'un euro chacune.

La variation des capitaux propres sur l'exercice clos le 31 août 2020 se présente comme suit :

€	31-août-19	Aff Résultat N-1	Dividendes	Autres	Resultat N	31-août-20
Capital social	17 250 000					17 250 000
Prime d'émission et de fusion	123 695					123 695
Reserve légale	1 725 000					1 725 000
Réserves réglementées	23 638					23 638
Autres réserves	1 762					1 762
Report à nouveau	79 229 654	40 239 438				119 469 092
Résultat de l'exercice	40 239 438 -	40 239 438			23 232 553	23 232 553
Capitaux propres	138 593 187	-	-	-	23 232 553	161 825 740

3.7 Provisions

Les mouvements de provision s'analysent comme suit :

Euros	31-août-19	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31-août-20
Provisions pour Risques & Charges	11 298 787	3 223 397	2 022 272	1 399 471	11 100 441
Provisions créances clients	379 562	214 601		84 069	510 094
Dépréciation fonds de commerce	5 458 883	2 162 339			7 621 222
Total Provisions	17 137 232	5 600 338	2 022 272	1 483 540	19 231 758

Les provisions pour risques et charges concernent majoritairement des litiges en cours et des pertes potentielles sur contrats en cours.

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

3.8 Autres comptes

Les charges constatées d'avance au 31 août 2020 s'élèvent à 3,7 M€. Elles représentent des dépenses courantes de l'exercice 2020/2021 concernant principalement des assurances et de la maintenance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 143,6 M€. Ils se rapportent à des projets dont l'achèvement est prévu postérieurement au 31 août 2020 et qui ont été facturés.

Aucun écart de conversion n'est à constater au 31 août 2020 dans la mesure où les transactions libellées en devises (exclusivement intragroupe) sont systématiquement réglées en fin de mois.

4 Compléments d'information sur le compte de résultat au 31 août 2020

4.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France d'un montant de 1 208,8 M€ représente 84,09% du chiffre d'affaires total.

4.2 Charges d'exploitation

Les « autres achats et charges externes » et les charges de personnel représentent environ 94,67% des charges d'exploitation.

4.3 Résultat financier

Il est composé essentiellement d'intérêts et charges assimilées et d'un dividende versé par Cirruseo.

4.4 Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des pénalités pour 106 K€, des dons et libéralités pour 845 K€ et une dépréciation de fonds de commerce pour 2 162 K€.

Les produits exceptionnels correspondent à des produits de cession d'éléments d'actifs pour 43 K€.

4.5 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Le tableau ci-dessous ventile l'impôt société entre les opérations d'exploitation et exceptionnelles (en euros).

au 31 août 2020	Résultat avant IS	IS dû	Résultat après IS
Résultat courant	41 049 493	10 329 927	30 719 566
Résultat Exceptionnel	-3 197 045	-1 100 743	-2 096 302
Participation des salariés	-5 390 711		-5 390 711
Bénéfice comptable	32 461 737	9 229 184	23 232 553

↓

	IS dû
Impôt sur les sociétés en France	14 129 730
Impôt Etranger	594 002
Crédits d'impôt	-5 494 548
	9 229 184

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé un Crédit d'impôt recherche de 4 361 885 € au titre de dépenses engagées dans l'année civile 2019.

4.6 Situation fiscale latente

En base, les éléments ayant fait l'objet d'une réintégration au 31 août 2020 sont la participation (5 390 711 €), la contribution C3S (2 374 713 €) et les dotations pour risques et charges (2 702 636 €). Le total des allègements futurs d'impôt société en base est donc de 10 468 061 €, soit un allègement futur d'impôt de 3 245 099 € au taux de 31%.

5 Autres informations

5.1 Effectifs

La ventilation de l'effectif moyen par catégorie de salariés est la suivante :

Effectif	31-août-20	31-août-19
Cadres	3965	4053
Agent de maîtrise	85	87
Employés	21	26
Apprentis	152	83
Contrats de qualification	14	21
Total	4237	4270

ACCENTURE SAS
Comptes annuels au 31 août 2020

5.2 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P Détenue Divid.Encaiss	Val Brute Titres Val nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffres d'affaires Résultat
<u>FILIALES (plus de 50%)</u>					
SAS ALTIMA	561 869	100%	51 313 042		28 077 407
33, rue Dupleix 59100 Roubaix	11 432 182		51 313 042		-4 086 506
SILVEO	757 792	100%	11 613 996		4 492 914
20 Bis rue Louis Philippe 92200 Neuilly Sur Seine	126 708		11 613 996		-439 000
GEKKO	45 735	100%	23 483 427		8 034 040
97 rue Anatole France 92300 Levallois Perret	1 247 424		23 483 427		450 865
SENTELIS	100 000	100%	18 576 694		4 403 105
131 av. Charles De Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	3 414 479		18 576 694		99 509
<u>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</u>					
NEANT					
<u>AUTRES TITRES</u>					
PARTECH			11 412 580		
			11 412 580		

5.3 Engagements hors bilan

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ en retraite a été calculé avec l'assistance d'un actuair, extérieur à l'entreprise, sur la base de l'effectif au 31 août 2020. Cette estimation s'élève, charges sociales incluses à 53 069 K€. Cet engagement n'est pas provisionné au 31 août 2020.

Les engagements reçus des banques s'élèvent à 2 672 K€ et concernent la garantie de paiement d'un dépôt de garantie.

Selon l'engagement pris par la Société, le solde des investissements à réaliser dans le fonds PARTECH s'élève à 5,6 M€. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des demandes du fonds.

5.4 Identité de la société consolidante

Les comptes de la Société sont consolidés par Accenture PLC, 1 Grand Canal Square, Grand Canal Harbour, Dublin 2, Ireland.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

La Société Silveo Holding SAS a été dissoute par voie de transmission universelle du patrimoine dans Accenture SAS le 1er octobre 2020.

Le 30 novembre 2020, Accenture SAS a fait l'acquisition de la Société OpusLine SAS.

La Société Altima SAS a été dissoute par voie de transmission universelle du patrimoine dans Accenture SAS en date du 4 janvier 2021.